

Les parties se retirèrent devant
 M. Charnier chef d'atelier place St
 Laurent, et M. Euret aussi chef d'atelier
 située du Chemin neuf à Lyon, lesquels
 examinèrent le battant de métier fourni
 par le Sr Cognat menuisier au der
 pargu a' et fut au Sr Fayot ^{ouvrier}
 en voie au Sr grand Capucin 22. et s'ensuit si
 le battant est recevable et bien 'confectionné'
 en si au contraire il est defectueux et
 de nature à gater la soie confiée à
 l'ouvrier.



Fait à Lyon en l'année de paix
 le 22 aout 1855.

Le Juge de paix
 J. M. Dubouché

Noter: Mees vous concilié les parties

Col.
 3

Notice: Le battant est chez M. Grogel
m. Des gr. expressees 22. =

Centre

Cognat me meissier e. Des fergee 81.

(Ce 24 aout 1888.)

Lettre davis à M. Brey pour samedi prochain.